Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212902720-20260321-DELIB_2026_12-DE

COMMUNE DE SAINT-YVI
DELIBERATION N°2026-12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL du
21 mars 2026

Nombre de conseillers :
En exercice 23
Présents 20
Votants 23

Date de la séance : 21 mars 2026
Date de la convocation : 16 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un mars à quatorze heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Yvi – 29140, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Madame Henriette PRUD'HOMME, doyenne d'âge.

Etaient présents : ALTERO R., BOURBIGOT M., BOURDON J.-Cl., CASTERAS L., COCHET C., CROAJOU C., GARNIER M., GAVAIRON A., GERMAN M., GOARANT D., GUILLOU D., KERHERVE J., LEBON E., LETTY Y., NIQUE C., PAGNARD G., PRUD'HOMME H., RAYMOND L., THOMAS M., TOULARASTEL Ph.

Etaient absents ayant donné procuration à :
- CORNEC M., excusée, a donné procuration à GAVAIRON A.
- LE CORRE F., excusé a donné procuration à ALTERO R.
- CLAEYSSEN R., excusée, a donné procuration à GARNIER M.

René ALTERO a été désigné secrétaire de séance.
****

OBJET 3 : ASSEMBLEE – ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L2122-7 ;

Vu la délibération n°2026-11 fixant le nombre d'adjoint à six ;

Considérant que les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, parmi les membres du Conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe ;

Monsieur le Maire demande s'il y a des candidats.

M. Julien KERHERVE présente une liste composée de :

- Julien KERHERVE
- Audrey GAVAIRON
- René ALTERO
- Henriette PRUD'HOMME
- Jean-Claude BOURDON
- Morwenna GERMANN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1er tour de scrutin

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212902720-20260321-DELIB_2026_12-DE

Nombre de bulletins : 23

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 23

Majorité absolue : 12

Ont obtenu :

- M. Julien KERHERVE (tête de liste) : 23 (vingt-trois) voix

Les candidats ayant obtenu la majorité absolue ont été proclamés adjoints.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme au registre

A Saint-Yvi, le 21 mars 2026
Le Maire, Guy PAGNARD

Signé par : Guy PAGNARD
Date : 21/03/2026
Qualité : MAIRE DE SAINT-YVI

Le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte